

la SMSP a permis aux intérêts calédoniens de posséder 51 % de cette usine, dont la valeur comptable est de 285 milliards de Francs Pacifique.

Qui peut encore sérieusement prétendre que la détention de matières premières n'offre à un pays qu'un seul choix, celui d'une économie de prédation qui trouve ses racines historiques dans les premiers âges de la colonisation, avec l'exploitation en Océanie du santal, des holothuries, des baleines et des cachalots ?

Soulignons en passant que les technologies et les techniques modernes, mises en œuvre pour la réalisation de l'usine de Corée, ont eu un coût trois fois inférieur à celui qu'aurait eu sa construction en Nouvelle-Calédonie. Un coût qui a largement contribué à sa rentabilité et lui permet de fondre un minerai à faible teneur que le pays ne peut pas lui-même exploiter.

Hormis le fait que le pays dispose de 51 % du capital de l'usine coréenne (145 milliards), il faut rappeler – puisque d'aucuns feignent de l'ignorer – que celle-ci a reversé des dividendes à la Nouvelle Calédonie : 10,8 milliards de Francs CFP pour les 479 000 tonnes de nickel contenu dans le minerai qui lui a été livré.

Si l'on applique le même raisonnement au minerai exporté mais pour lequel la Nouvelle-Calédonie n'a rien perçu en retour sur sa transformation, ce sont environ 15 milliards de francs CFP de dividendes que la Nouvelle Calédonie n'a pas perçu sur les 660 000 tonnes de nickel contenu dans les millions de tonnes exportés depuis 2008. Quinze milliards de dividendes que la Nouvelle Calédonie a perdu, sans compter les 51% (minimum) qui auraient pu lui être acquis, du capital des usines étrangères auxquelles elle a fourni ce minerai.

L'Indonésie a très vite compris la leçon. Elle, qui faisait partie des tout premiers exportateurs de minerai au monde, a pris des dispositions obligeant à ce que la transformation se fasse chez elle. Les Philippines, autre grand exportateur sont aujourd'hui en train de prendre les mêmes dispositions. Il en va de même aux USA à travers leur programme IRA (*Inflation Reduction Act : Acte de réduction de l'Inflation*) qui vise à faire venir chez eux des industriels qui transformeront le minerai sur le sol américain. Des subventions massives sont prévues à cette effet, l'enveloppe se monte à ce jour à 369 milliards de dollars US.

### **Le tournant**

Le défi est clair, il importe maintenant de le relever. Ne pas différencier le taux de la taxe à l'exportation des minerais selon qu'elle sera sans retour financier lié à leur transformation ou avec retour pour le pays, serait non seulement absurde, mais encore totalement suicidaire dans la conjoncture actuelle. La logique économique qui s'impose ici ne relève pas d'une politique de Droite ou de Gauche, d'une idéologie indépendantiste ou non-indépendantiste. Elle est tout simplement une question de bon sens et de prise en compte de l'intérêt général. Peut-on en Nouvelle-Calédonie faire preuve de bon sens et œuvrer pour l'intérêt général par-delà les divergences partisans ?

L'excuse avancée par certains – pas toujours ceux qu'on attendait - d'un risque de rupture d'égalité devant la loi n'est pas recevable et relève de l'incompréhension ou de la mauvaise foi. L'amendement proposé n'est pas une demande d'exonération mais *une demande d'un taux de taxe différencié légitimé par un modèle de valorisation des ressources naturelles* – en l'occurrence le minerai de nickel – *selon les rapports liés à leur exportation*. C'est la reconnaissance qu'un avantage fiscal doit être accordé aux exportations qui favorisent les retours d'argent dans le pays et participent à son développement. Le Congrès a déjà pris de nombreuses décisions dans le même sens. Pourquoi pas le minerai de nickel ?